



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement dans un contexte inflationniste tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, et les loyers de la commune. Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 022 647,59 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 53.81 % des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 959 168.07 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	284 798,75	Atténuation de charges	50 000,00
Dépenses de personnel	516 600,21	Recettes des services	51 224,46
Autres dépenses de gestion courante	138 797,90	Impôts et taxes	543 161,00
Atténuation de produits	4 111,00	Dotations et participations	327 258,33
Total dépenses gestion courante	944 307,86	Autres recettes de gestion courante	50 500,00
Dépenses financières	14 860,21	Totale recettes courante	1 022 143,79
Charges spécifiques	300,00	Recettes financières	3,80
Charges (écritures d'ordre entre sections)	500,00	Autres recettes	500,00
Virement à la section d'investissement	107 500,00	Excédent brut reporté	44 820,48
Total général	1 067 468,07	Total général	1 067 468,07

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,7 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46,04 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 46,04 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 471 046 €.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 294 190 euros, soit une hausse de de 3 437 euros.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	331 469,56	Virement de la section de fonctionnement	107 500,00
Reste à réaliser dépenses	181 279,40	Reste à réaliser recettes	401 574,52
Immobilisation corporelle	640 650,00	FCTVA	85 445,00
Immobilisation en cours	113 343,34	Excédents de fonctionnement capitalisés	111 174,44
Immobilisation incorporelle	16 400,80	Taxe aménagement	13 432,00
Total des dépenses d'équipement	770 394,14	Subventions	172 094,59
Emprunts et dettes assimilés	154 420,79	Emprunt	535 000,00
Opérations patrimoniales	67 520,00	Opérations patrimoniales	67 520,00
Total général	1 505 083,89	Total général	1 505 083,89

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- ✓ Travaux Aménagement de Bourg
- ✓ Toilettes publiques
- ✓ City Stade

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 20 734,59 €
- du Département : 151 360,00 €

III. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

a) Principaux ratios

1 Dépenses réelles de fonctionnement / population 703.79

2 Recettes réelles de fonctionnement / population 749.74

3 Dépenses d'équipement brut / population 564.81

4 Encours de dette / population 595.14

5 DGF / population 213.05

6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement 53.81 %

7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement 108.97 %

8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement 75.33 %

9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement 79.37 %

10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement -75.83 %

b) Etat de la dette

Emprunts auprès des établissements financiers	Capital restant du au 1 ^{er} janvier 2024	Remboursement Capital	Charges d'intérêt
	811 774,99	84 420,79	13 360,21

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	32 633,54	14 500,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 18 133,54
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		32 633,54	32 633,54

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	27 520,39	10 752,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 768,39
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		27 520,39	27 520,39

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	60 153,93	60 153,93
---------------------	-----------	-----------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	34 796,54	31 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 3 796,54
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		34 796,54	34 796,54
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	95 838,81	50 332,05
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 45 506,76
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		95 838,81	95 838,81
TOTAL DU BUDGET (4)		130 635,35	130 635,35